

Jusqu'à maintenant, le gouvernement offrait de ne rembourser sa part des frais qu'une fois seulement que l'intérêt de 25 p. 100 exercé par la Couronne aurait été converti en intérêt actif, avant qu'un permis de production ne soit délivré à l'industrie.

L'indemnité sera prélevée en vertu d'une formule sur la part de production future qui reviendra à la Couronne.

En vertu de la formule, les dépenses effectuées avant le 31 décembre 1980 pourront être majorées de 15 p. 100 par année. Le gouvernement paiera alors 250 p. 100 de la valeur majorée des dépenses admissibles ce qui lui donnera un droit prioritaire à la production commerciale découlant de la part de 25 p. 100 de la Couronne.

Eh bien, monsieur l'Orateur, le gouvernement a déjà cédé sur cette question. J'ignore de quoi se plaignent mes amis, à droite. Ce qui arrive, c'est que nous acquitions autrefois 90 p. 100 des frais de financement de la prospection et qu'à l'avenir nous paierons 250 p. 100 des dépenses de prospection. Le député de Calgary-Centre avait prêté que je soulèverais cette question et je l'ai fait. Il est parfaitement évident que le gouvernement a finalement décidé d'indemniser l'industrie et que nous aurons à en faire doublement les frais.

Enfin, je tiens à dire quelques mots de dangers que comporte ce recul et l'orientation qui se dégage du bill et de ses amendements. Le gouvernement capitule lentement et enlève au bill sa substance. En modifiant le pourcentage de participation canadienne, on peut amputer le bill de son objet premier. Essentiellement, le bill veut établir la participation canadienne à 50 p. 100 avant que la production ne commence dans les terres du Canada. La participation canadienne n'est pas définie dans le bill. A la partie «Définitions» du bill il est dit seulement qu'une définition s'inscrira dans la présente loi ou toute autre loi. Mais cette définition figurera dans la loi sur la sécurité énergétique, bill embrassant des mesures diverses qui sera débattu incessamment.

● (1740)

Les Américains, les conservateurs et l'industrie pétrolière exercent des pressions pour que le bill soit modifié. Le gouvernement cède petit à petit. Je prédis qu'il reculera sur le pourcentage de participation canadienne. L'autre jour, j'ai fait la preuve que la participation canadienne ne voulait pas dire grand-chose sans le contrôle canadien. Je suis sûr que lorsqu'il définira le taux de participation canadienne, le gouvernement cèdera aux pressions des Américains et de l'industrie pétrolière. C'est ainsi que les choses se passent habituellement.

Voici certaines choses sur lesquelles le gouvernement a déjà cédé:

La prolongation des modalités d'un accord de prospection de cinq à huit ans...

La prolongation d'un accord de prospection si l'on a déjà commencé à forer un ou plusieurs des puits requis dans le cadre de l'accord; cela provient du fait que le gouvernement reconnaît que certaines conditions difficiles peuvent empêcher de forer un puits l'année où les travaux ont été commencés.

L'autorisation de conclure des accords de prospection même dans les endroits où le forage est interdit, sous réserve que le titulaire du permis ne soit pas autorisé à faire de travaux tant que l'interdiction n'est pas levée.

Les dispositions relatives à la provenance des biens, des services et des travailleurs canadiens ont été modifiées. Voici un autre exemple d'un point sur lequel le gouvernement a cédé:

La date limite pour la production pionnière, qui comprend la production qui n'est pas visée par le bill, passe du 1^{er} janvier 1976 au 31 décembre 1980...

Nous en parlerons au moment du débat sur la prochaine motion. Voici encore un autre point sur lequel le gouvernement a cédé:

La déduction de la taxe de 8 p. 100 sur les recettes pétrolières et gazières...

Pétrole et gaz du Canada—Loi

La taxe est maintenant de 12 p. 100.

... de la redevance progressive de base, qui est axée sur les profits, vu que la taxe est une dépense légitime.

Autrement dit, de nouvelles déductions d'impôt. Voici un autre compromis:

La portée plus étendue de l'exemption du versement de la redevance progressive de base pendant trois ans, qui s'appliquera maintenant aussi aux gisements où l'on a découvert du pétrole ou du gaz par suite du forage d'un puits commencé avant le 31 décembre 1980 et pouvant être déclaré une découverte importante avant le 31 décembre 1982.

Il nous reste encore d'autres motions à débattre. Le bill comporte un certain nombre de concessions. Ce que nous préconisons dans la motion n° 22, c'est que nous allions au contraire plus loin et que nous voyions ce qui se passe dans les autres pays. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a exposé la situation de façon très détaillée. L'Australie a un régime plus sévère que le Canada, tout comme la Norvège, la Grande-Bretagne et le Mexique.

Selon nous, si le gouvernement veut rendre 93c. à une société pour chaque dollar qu'elle investit, Petro-Canada ne devrait pas obtenir une part de 25 p. 100 sous certaines réserves. Elle devrait obtenir une part de 50 p. 100 immédiatement. Est-ce trop demander vu l'importance de l'investissement? Demandez à mon bon ami qui prendra la parole après moi, à ce bon capitaliste, s'il accepterait un rendement de 25 p. 100 sur un investissement de 93c. au dollar. Je ne le pense pas. Il voudrait davantage.

Le gouvernement du Canada devrait obtenir davantage s'il accorde des concessions fiscales de 93c. pour chaque dollar investi. Je ne peux m'imaginer escroquerie plus flagrante ni concession plus avantageuse.

Ces subventions constituent une forme d'assistance publique. Songez un peu à tout l'argent que nous donnons à la société Dome Petroleum qui n'a pas encore produit un seul baril de pétrole. Le chef du NPD du Manitoba, Howard Pawley, qui sera le prochain premier ministre de cette province, a recommandé qu'on injecte 20 millions de dollars dans une compagnie pétrolière manitobaine. Lyon et les autres ont poussé de hauts cris, en prétendant qu'elle tomberait uniquement sur des puits secs et que sais-je encore? Par contre, tout le monde trouve formidable que Bill Davis achète 25 p. 100 des actions de la société Suncor; nous avons toujours préconisé une telle initiative.

M. Blenkarn: Pourquoi est-ce une bonne opération?

M. Waddell: Le député abordera le sujet quand il prendra la parole. Il a beau me dire que c'est une très mauvaise opération, les Canadiens ne sont pas stupides. Ils savent que s'ils financent 93 p. 100 des investissements, il est normal de recevoir leur part du gâteau. Les Canadiens savent que le gouvernement va dépenser 4 milliards de dollars en subventions dans le cadre du PEP, c'est-à-dire du Programme d'encouragements pétroliers. C'est une forme d'assistance publique que d'accorder des subventions de 4 milliards de dollars à la plus riche industrie du pays.

Mes amis ne cessent de plaindre les pauvres compagnies pétrolières qui forment le secteur le plus riche de l'industrie canadienne. Elles font des affaires d'or. Ce sont les compagnies pétrolières qui incitent le président Reagan à envenimer les relations avec le Canada. Lorsque les Américains s'en rendront compte, ils changeront de ton.